Santé Québec Montérégie-Ouest

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	À tous les médecins, gestionnaires et membres du personnel en soins infirmiers de Santé Québec Montérégie-Ouest.
EXPÉDITEUR :	Geneviève Lafleur, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers par intérim, DSI Catherine Robert, conseillère en soins infirmiers – Volet PSL et santé publique, DSI
DATE :	Le 22 juin 2026
OBJET :	**Révision de la Règle de soins : Prise en charge des allergies sévères et intervenir lors d'une réaction anaphylactique en milieu scolaire et annexes associées (RSI-6009)**

Dans le cadre de notre engagement à assurer un encadrement clinique rigoureux et à soutenir l'amélioration continue de la qualité des soins, la règle de soins RSI-6009 – Prise en charge des allergies sévères et intervention lors d'une réaction anaphylactique en milieu scolaire a été révisée, de même que ses annexes.

Cette mise à jour a pour objectif de soutenir les infirmières dans l'exercice de leurs rôles en précisant la contribution attendue des directions d'établissement, du personnel scolaire ainsi que des parents et des élèves. Elle définit également les activités visées, les responsabilités professionnelles et les interventions appropriées pour la prévention des allergies sévères, de même que les mesures à appliquer en cas de réaction anaphylactique.

Les documents révisés sont disponibles dès maintenant sur l'intranet :

- Annexe I : Plan d'urgence standard pour l'anaphylaxie en milieu scolaire.
- Annexe II : Standard anaphylaxis plan – School.
- Annexe III : Plan d'urgence individualisé pour l'anaphylaxie en milieu scolaire.
 - Version dynamique
- Annexe IV : Individualized anaphylaxis plan – School.
 - Version dynamique

Les gestionnaires sont responsables de :

- Diffuser l'information aux membres de leurs équipes.
- S'assurer du retrait des versions précédentes.

SOINS INFIRMIERS :

La lecture complète de cette règle de soins et de ses annexes demeure obligatoire.
Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

GL, CR